

Département de la DROME

ARRETE N° ARR2025_11

NOMENCLATURE : 9.1 – Autres domaines de compétences des Communes

**Autorisation d'organiser la manifestation :
« Showcase du groupe POLBUS »**

Le Maire,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L2122-1 et L2122-2,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2212-2,

Vu la délibération du 26 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire,

Considérant la demande en date du 09/05/2025, présentée par le service Enfance-Jeunesse de Valence Romans Agglo en vue d'organiser la manifestation culturelle « Showcase » du Vendredi 25 avril 2025 au Parc de la salle des fêtes de Mours-Saint-Eusèbe.

Arrête

Article 1 :

Le service Enfance-Jeunesse de Valence Romans Agglo est autorisé à organiser la manifestation « Showcase du groupe POLBUS » selon le programme suivant :

Date	Type de spectacle (Concert, visite spectacle...)	Jauge maximum	Lieu(x)	Heure
26/04/2025	Concert		Parc de la salle des fêtes	17h30-19h30

Article 2 :

Le service Enfance-Jeunesse est autorisé à occuper le domaine public du Vendredi 25 avril 2025 au Vendredi 25 avril 2025 sur les lieux désignés dans l'article 1.

Article 3 :

L'organisateur devra se conformer au programme défini pour la durée de la manifestation comme indiqué à l'article 1 et le cas échéant fournir les éléments demandés pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Article 4 :

MM. le Directeur général des services communaux, le Commandant de la Brigade de gendarmerie, le Chef de la police municipale, ainsi que les agents habilités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie adressée à M. Le Prefet.

Fait à Mours Saint Eusèbe,
Le 15 avril 2025,

Le Maire,




Dominique MOMBARD